



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bruno VIVIER, doyen du Syndicat.

Date de convocation : 7 avril 2026

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Steven YVON, Jérôme SEJOURNÉ, Aurélien PROVOST, Lucile SLACRD, Pascal BOURDEL
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Philippine ALLARD, Géraud COUTANCEAU

Présents suppléants, votants : Frédéric WINNE,

Présents suppléants, non votant : Eric GALLO

Absents excusés : Lionel CLAUDE, Nathalie BENOIT

Délibération n°
2026-08

Nombre de
membres :

En exercice :
9

Qui ont pris part à la
délibération :
9

OBJET : élection du Président

Le Comité Syndical

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 et suivants

Considérant la candidature de M. Steven YVON

Considérant que l'élection du Président doit avoir lieu à bulletin uninominal secret. Le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité relative au 2e tour.

Considérant les résultats suivants :

Monsieur Steven YVON : 8 voix ; Monsieur Géraud COUTANCEAU : 1 voix

Délibère

Article 1 : Le Comité syndical, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Steven YVON Président du Syndicat.

Le Président, Steven YVON

